

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 4 mai 2015

Présents :

NICOLAS Stéphane, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, Cécile PIAZZA, HERBIET Alain, COLSON Frédéric, NICOLAS Jean-François, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier, HAZOTTE Cédric.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2015 ayant été approuvé sans observation, il a été signé par les membres présents.

Taxe d'aménagement.

Faisant suite à la proposition d'un habitant et après en avoir débattu le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'exonération de la taxe d'aménagement de 5 % sur tous les abris de jardin d'une superficie de moins de 20 m².

Acceptation de chèque.

Dans le cadre de la convention entre l'entreprise WEILER située 23 rue Castelnaud à Morhange (57340) et la commune de Sailly-Achâtel concernant le stockage des matériaux de chantier (mélange de terre/pierres), le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 3 939,50 € provenant de l'entreprise WEILER concernant l'occupation des parcelles 251-163-140-137-138 pour une contenance de 7 879 m³.

Participation financière aux centres aérés et colonies de vacances.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 5,00 € par jour et par enfant (avec une durée maximale de 15 jours par an), pour chaque enfant de la commune qui participera en 2015 à un centre aéré ou un séjour en colonie de vacances. Cette subvention sera versée directement aux familles concernées au vu des justificatifs qui seront présentés.

Divers.

- Le maire précise que pour accéder à la déchetterie de Verny, il est nécessaire de demander un « Passe » auprès de la CC du Sud Messin ; concernant les encombrants, il convient de téléphoner au préalable à la communauté de communes.
- Les rendez-vous auprès des habitants suivent leur cours concernant l'assainissement. Les travaux sont actés pour 1,8 million d'euros pour Sailly-Achâtel pour un démarrage prévu en septembre.
- Un point lumineux sera installé à l'entrée du village (côté Secourt).
- Au 1^{er} juillet 2015, les demandes d'urbanisme de tout type seront instruites auprès de la CC du Sud Messin par Mme LORO.
- Une étude est lancée sur la réhabilitation des chemins communaux.
- Le loto organisé par les membres du Conseil de Fabrique et Mme Mélanie Vergé a rapporté 800 € qui serviront à financer les dépenses liées à l'église.
- L'entreprise WEILER effectue le remblai de la voie à la sortie du village dans le cadre de la convention signée avec la commune.

- Le conseil municipal étudie la possibilité d'opter pour un arrêté concernant le stationnement des camions.
- Bertrand Simonin souhaiterait une optimisation plus efficace des places de parking existantes pour le stationnement des véhicules dans le village. A cet effet une étude est en cours par la MATEC incluant la sécurisation du village et le problème du stationnement. Les résultats seront présentés fin 2015.
- Après la dissolution du SIMVU de Rémilly, la clôture des comptes a fait apparaître un excédent de 204 000 € qui sera reversé à la CC du Sud Messin. Les élus se sont interrogés sur le fait que cet excédent devait être, initialement, reversé aux communes adhérentes.
- Une demande de subvention a été présentée auprès du Député Denis JACQUAT concernant la rénovation de l'église, pour 5 000 €.
- Concernant le projet de réouverture au public de l'ancienne grange, Xavier Mari informe les conseillers qu'un rapport est attendu par 2 entreprises concernant la mise aux normes de sécurité.
- Alain Herbiet informe avoir rendez-vous le 5 mai avec un responsable de la société EIFFAGE qui a été chargée de la rénovation de la Place du Chapitre afin de revoir les malfaçons qui ont été constatées depuis.
- Le maire indique la création d'un site internet par Frédéric Colson qui sera présenté lors d'un prochain conseil.
- Dans le cadre du conseil des enfants, C. Piazza précise qu'une soirée jeux vidéo a été organisée et 24 enfants y ont participé.